

LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Floréal, an VII.



Mesures prises par la cour de Madrid pour faire face aux dépenses publiques. — Changemens dans plusieurs places importantes de ce royaume. — Rappel du marquis del Campo à Madrid. — Prises faites par un brick anglais sur les côtes d'Écosse. — Articles du bill contre la trahison et la sédition. — Départ des ministres prussiens de Rastadt. — Nouvelles diverses.

ESPAGNE.

Madrid, le 3 floréal.

On est plus occupé que jamais de trouver des moyens de faire face aux dépenses publiques. Il est question d'une contribution générale qui embrassera tous les genres de revenus, produits de terres ou de l'industrie, appointemens, pensions, & le conseil de Castille travaille en ce moment à déterminer le mode suivant, sur lequel elle sera établie. On va mettre en vente les biens domaniaux, ceux des communautés religieuses qui sont prêtes à s'éteindre, toutes les possessions appartenantes aux ordres militaires. Le roi percevra désormais le tiers des revenus de tous les archevêchés, évêchés & autres grands bénéfices ecclésiastiques, & (ce qui étonnera un peu, au-delà des Pyrénées) la totalité des revenus de toutes les prébendes ecclésiastiques & autres bénéfices dont les titulaires ne concourent pas directement au culte.

Ces mesures, réclamées depuis long-tems par la philosophie, sont aimées même par la dévotion, parce qu'elles sont commandées par les besoins pressans de l'état. Le numéraire est toujours rare, il l'est devenu encore davantage, depuis la nouvelle émission de billets royaux. Ils perdent, en ce moment, 42 à 44 pour cent. Ce ne sera pas sans quelque peine que la cour trouvera les cent millions de réaux qu'elle doit rembourser dans le courant du mois prochain, conformément aux conditions de son dernier emprunt.

Il paroît qu'elle a eu à se plaindre de la gestion des deux trésoriers-généraux qui administrent les revenus publics pendant un an, chacun à leur tour. Ils viennent d'être destitués. Celui qui n'étoit pas en exercice, don Philippe Gonzales-Valléjo, neveu de l'archevêque de Saint-Jacques, a été traité avec moins de rigueur que son collègue. Il a été nommé membre du conseil de guerre, avec l'injonction formelle d'y assister assiduellement. L'autre, qui étoit en exercice cette année, don Francisco Rodriguez, a eu ordre de quitter Madrid dans vingt-quatre heures, & de se rendre à Palencia, où il sera soumis à la surveillance rigoureuse de l'intendant. Ils sont remplacés par un seul trésorier-général, don Sébastien Martinez, négociant de Cadix. Cette promotion surprend ceux qui ne savent pas qu'il est ami de M. Romero, intendant des Guadaluajara, que la voix publique porte au ministère des finances.

Les légers nuages qui s'étoient élevés entre l'ambassadeur de France & le ministre Urquijo paroissent entièrement dissipés. Ce nouveau ministre ne néglige aucun des moyens

propres à prouver son dévouement pour la France. Les vaisseaux équipés au Ferrol, les troupes qu'on a embarquées, celles qu'on a fait filer sur les côtes de Catalogne & de Valence, les efforts de tous genres que nous faisons pour seconder les vues du gouvernement français, ne doivent plus laisser subsister aucun doute sur la sincérité des intentions du nôtre. La plupart des généraux qui furent exilés, il y a quelques mois, ont été envoyés à Alicante & dans les ports voisins, d'où ils passèrent à Majorque pour commander les troupes qui doivent se rassembler dans cette île, & y pourvoir à la défense ou reconquérir Mahon. Le général Pardo, ci-devant inspecteur de l'infanterie, & deux ou trois autres ont été seuls exceptés de ce rappel. On assure que le ministre de la guerre a vainement intercédé auprès du roi en faveur du premier, qui est cependant un officier dont le mérite est également reconnu.

La cour a expédié des ordres au marquis del Campo, notre ancien ambassadeur en France, au duc d'Ossuna, nommé ambassadeur à Vienne, au duc del Parque, destiné à une mission en Saxe, & actuellement à Paris. Le premier est rappelé à Madrid pour venir siéger au conseil d'état, où l'on croit que sa longue expérience pourra être très-utile. Les deux autres ont ordre de voyager en attendant qu'ils puissent remplir leurs missions.

Nous avons ici, depuis quelque tems, un membre de l'institut national de France. C'est le citoyen Gilbert, très-avantageusement connu par ses lumières & tout ce qui tient à l'économie rurale. On le croit chargé d'une commission particulière par son gouvernement.

Il y a ici beaucoup de femmes d'employés au service du roi dans différentes carrières. Elles viennent de recevoir l'ordre d'aller se réunir à leurs maris.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 Floréal.

M. Hutchinson, haut-shérif du comté de Typpéary en Irlande, a refusé qu'on s'assemblât pour délibérer sur l'union, alléguant pour motif la crainte d'agiter les esprits dans l'état actuel des choses.

On mande d'Edimbourg qu'un brick, corsaire français, de 14 canons, a poursuivi jusques sous les batteries de Holy-Island, deux bâtimens de la côte; qu'il en a pris & brûlé deux autres, & qu'on l'a vu amener en tout un bateau pêcheur.

Quatre corsaires français croisent à la vue de Douvres. Deux bâtimens français armés ont paru à la hauteur de Nattal, & sont parvenus même à débarquer environ 60 hommes dans les environs. On leur suppose l'intention de

vouloir attaquer le fort. Quelques descentes antérieures le long de la côte leur ont procuré vingt à trente mille dollars de la part des habitans.

On parle du rappel immédiat de nos troupes du Portugal où leur présence ne paroît plus nécessaire, d'après la supposition que les Français ont renoncé au projet d'attaquer ce pays. On attend même le général Tarleton et sa suite dans courant de ce mois.

Le bill contre la trahison et la sédition, actuellement sous les yeux du parlement, contient dix-huit articles.

Le premier déclare illégales et conspiratrices toutes sociétés où l'on exige un serment, &c. ; telles que les sociétés des Anglais-unis, des Ecossais-unis, des Irlandais-unis, & de la correspondance de Londres.

Le cinquième autorise la justice de paix à priver de sa licence tout propriétaire dont la maison servira de point de réunion à quelqu'une desdites sociétés.

Le sixième : tout emplacement, comme maison, salle & champ, où l'on se rassemblera, soit en payant, soit par billets, pour lectures & débats publics, est réputé en état de trouble, &c.

Le huitième autorise les justices de paix à faire des visites domiciliaires dans les lieux suspectés de servir à des rassemblemens.

Le dixième enjoint à tout imprimeur de mettre son nom & sa demeure sur ce qui sortira de ses presses.

Le onzième exige de chaque imprimeur de garder pendant un certain tems un exemplaire des susdits ouvrages, pour les représenter avec le nom & la demeure des auteurs, aux officiers de paix dans leurs visites.

Le douzième donne le droit à qui que ce soit d'arrêter & saisir tout distributeur d'imprimés qui ne seront pas conformes à l'article 10. On veut bien excepter cependant les cartes d'adresse ou de visite.

Tous les autres articles ont trait aux peines à infliger aux délinquans.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Bâle, le 13 floréal.

Le général en chef a reçu hier, par un courrier extraordinaire, la nouvelle de l'assassinat de nos ministres plénipotentiaires à Rastadt. Le bruit de ces attentats, qui s'est bientôt répandu, a soulevé d'horreur & d'indignation toute l'armée.

On a dépêché hier des troupes à Altorf, dont les insurgés ont égorgé plusieurs Français, & attaqué un bataillon de la 97^e demi-brigade, qui a beaucoup souffert.

Le général en chef Massena & le général Chérin, chef de l'état-major-général de l'armée d'observation, ont quitté cette ville ce matin pour aller tenir le quartier-général à Zurich. L'essieu du derrière de la voiture du général Chérin s'étant rompu à un myriamètre d'ici, la voiture s'est renversée, & a fait beaucoup de mal à ce général, à l'adjudant-général Astrel, au chef d'escadron Mangeot, au citoyen Roland, secrétaire-particulier du général Chérin, & à deux domestiques qui étoient sur le siège.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU DANUBE.

Du quartier-général de Bâle, le 4 floréal.

Massena, général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, le général Collaud m'annonce qu'il étoit instruit que les ennemis s'étoient rassemblés dans la gorge de Vemheim, et y bivouaquoient depuis plusieurs jours.

Dans la nuit du 30 germinal au premier floréal, le général Collaud a fait marcher contre eux quelques troupes, qui les ont attaqués à la pointe du jour; ils ont été chassés du poste qu'ils tenoient, en laissant sur le champ de bataille une centaine des leurs; nous n'avons perdu que deux hommes.

Le général Legrand me rend compte qu'une autre affaire s'est passée sur les points d'Oberkirch, Nieder-Achern & Gamz-Aurst. L'ennemi l'a attaqué avec des forces supérieures, dans l'intention de s'emparer de ces postes, qui lui ouvrieroient un chemin sur Offembourg. Nos soldats lui ont opposé la plus vive résistance; nous avons été attaqués à la pointe du jour, & l'affaire duroit encore à neuf heures du matin. Le général Legrand a ordonné la charge, & l'ennemi a été repoussé sur tous les points.

L'on a fait à l'ennemi cinquante prisonniers, parmi lesquels un officier: on peut évaluer sa perte en tués ou blessés, à plus de deux cents hommes; nous avons à regretter une trentaine de nos nôtres, tués ou blessés.

Salut & fraternité. Signé, MASSENA.

Strasbourg, le 16 floréal.

On vient de recevoir des nouvelles de Rastadt, qui portent que le lendemain du départ des citoyens Jean Debry & Rosenstiel, les ministres prussiens ont quitté le congrès; que les autres ministres & envoyés les ont suivis; de manière que dans ce moment il n'y a plus à Rastadt aucune personne attachée à une légation. On assure en même-tems que plusieurs députés étoient sur le point de se rendre dans notre ville pour y continuer les négociations, lorsque la nouvelle de l'assassinat de nos ministres les a fait changer provisoirement de résolution. Cependant on croit que le directoire nommera un ou deux autres plénipotentiaires, & que la négociation avec beaucoup d'états de l'Empire sera continuée ici; les princes d'Allemagne n'attendent qu'une nouvelle invitation de notre gouvernement pour envoyer ici leurs ministres. Dans ce moment même le prince de Linange, un des plénipotentiaires de l'électeur de Bavière, ainsi qu'un envoyé de Hesse-Darmstadt, se trouvent ici; ils ont eu des conférences avec le citoyen Jean Debry.

Le citoyen Boccardi, ministre ligurien, est parti d'ici pour Paris.

Depuis quelques jours toute l'armée autrichienne est en mouvement. Un nombreux corps de troupes défend le Rhia; dix mille hommes ont passé avant-hier par Rastadt, & ont pris la route de Durlach. On croit qu'ils veulent attaquer Manheim. On a fait partir en conséquence d'ici trois demi-brigades pour s'y rendre, & on assure que d'autres troupes les suivront encore. On s'attend tous les jours à un passage du Rhin par l'armée du Danube, dont le grand quartier-général se trouve encore à Zurich.

PARIS, le 19 floréal.

— La nouvelle de la victoire remportée par Massena paroît confirmée, quoiqu'on n'en ait pas encore publié les détails officiels.

— Le bulletin télégraphique de Strasbourg annonce aujourd'hui que Jean Debry va de mieux en mieux.

— Plusieurs artistes du Conservatoire de Musique, des théâtres de la République & des Arts, de l'Opéra-Comique & de Feydeau, ont déclaré à la municipalité du deuxième arrondissement, qu'ils étoient dans l'intention de s'assembler au foyer du théâtre de la République, pour y organiser l'établissement d'une société philanthropique, dont le but sera de pourvoir au soulagement des veuves des

artistes sociétaires, & à l'éducation des enfans dans le cas où ils auroient perdu leurs peres & leurs meres.

— Le ministre de la guerre a écrit au général en chef de la 17^e. division, que les conscrits qui auroient fourni en remplacement des hommes inhabiles au service militaire, doivent marcher ou fournir un autre remplaçant, dès l'instant où l'incapacité de celui-ci aura été reconnue.

— Le tirage au sort entre les membres du bureau central pour la désignation de celui qui doit cesser ses fonctions, vient d'avoir lieu en séance publique. Le sort a désigné pour quitter l'administration, le citoyen Sallior.

— Les sept individus arrêtés à Rennes, il y a quelque temps, en vertu d'un arrêté du directoire, sont arrivés hier à Paris sous l'escorte de gendarmes, & ont été conduits au Temple. Ils sont accusés de conspiration contre la sûreté intérieure de la république.

— Le citoyen Vanbeke, homme de loi à Gand, est arrivé hier à Paris, sous l'escorte d'un gendarme, & a été conduit aujourd'hui au Temple. Il est accusé de correspondance avec le gouvernement anglais.

— Le citoyen Dolfut, âgé de 28 ans, né à Mulhausen, ancien chef de bataillon au 1^{er}. bataillon du Haut-Rhin, s'est présenté, le 18 floréal, à la municipalité du dixième arrondissement pour s'enrôler volontairement comme simple fusilier. Je pourrais bien, a-t-il dit au commissaire du directoire près cet arrondissement, solliciter de l'emploi; mais mon impatience de me mesurer avec l'ennemi ne peut souffrir les retards qu'entraîneroit cette demande: c'est à vous que je m'adresse pour arriver plutôt sous les drapeaux de la république & venger, autant qu'il est en moi, l'assassinat commis sur ses ministres plénipotentiaires à Rastadt. Le commissaire lui offrit les 35 fr. du petit équipement; il les refusa & partit pour le dépôt.

— Le général en chef par *interim* de l'armée d'Angleterre, annonce que le chef de chonans, dit le Grand-Guillaume, fameux par ses assassinats dans les cantons de Loyal, Mayenne, Ernée et Vitré, a été arrêté à peu de distance de cette dernière commune, par une colonne mobile de la troisième demi-brigade d'infanterie légère.

— Dans les différens combats livrés aux Autrichiens par les troupes aux ordres du général Lecourbe, depuis le 16 ventôse jusqu'au 3 floréal, la perte des ennemis a été de 18,806 hommes, dont 447 tués, 3,778 blessés, & 14,581 prisonniers, de 30 pièces de canon, un obuse, 52 caissons, & 294 chevaux.

— L'adjudication de la ferme des barrières du département de la Sarthe pour trois années, dont l'expiration est fixée au 1^{er}. germinal an 10, aura lieu le 5 prairial prochain au Mans, dans le lieu ordinaire des séances de l'administration centrale.

— Les corps de Bonnier & de Roberjot ont été enterrés à Rastadt, le 12 de ce mois, avec beaucoup de solennité; tous les envoyés allemands qui s'y trouvoient encore, ont assisté à l'enterrement avec leur suite, ainsi que la plupart des habitans.

— Le citoyen Bacher est arrivé à Anspach avec son secrétaire. Il a fait de Francfort un long détour par la Hesse et la Saxe pour y arriver. Il y a été très-bien accueilli par le ministre comte de Bardenberg.

— Il est arrivé à l'embouchure de l'Elbe, trois frégates et deux chaloupes canonnières, qui visitent tous les bâti-

mens qui descendent, et qui, après les avoir visités, les laissent librement continuer leur route.

— Les oligarques fribourgeois, arrêtés comme otages, ont été transférés au château de Chillon.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Proclamation du directoire exécutif sur l'assassinat des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt, le 17 floréal an 7.

Français, vos plénipotentiaires à Rastadt viennent d'être massacrés de sang-froid, par les ordres & par les satellites de l'Autriche; & ces illustres victimes, dont le caractère étoit sacré, n'ont été frappés que comme étant l'image & la représentation active d'une nation que votre féroce ennemi auroit voulu égorger toute entière; semblable à cet autre empereur qui, dans sa stupide férocité, desiroit que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour l'abattre d'un seul coup. Vous avez vu les horribles détails de cet assassinat, médité dans le silence du cabinet, préparé par la trahison, exécuté à la vue des mesures du congrès, comme pour braver en eux toutes les puissances dont ils étoient aussi les représentans, & pour donner l'affreux signal d'une guerre d'extermination.

Français, au récit de tant d'horreurs, vous avez demandé vengeance: croyez qu'elle sera terrible. Ce n'est plus seulement la cause de la liberté qu'il faut défendre, c'est celle de l'humanité même: & dans cette lutte de la civilisation contre la barbarie, si l'indignation de l'Europe vous promet des auxiliaires, Français, c'est à vous de donner encore le glorieux exemple qui doit les rallier à votre cause. Jamais aucune atteinte portée aux droits des gens n'a souillé vos succès, ni accompagné vos revers. Votre ennemi, au contraire, n'a cherché à réparer ses défaites que par des trahisons, & n'a célébré un succès éphémère que par des assassinats: la persévérance de votre généreuse conduite rendra le contraste le plus déshonorant pour lui. Marchez... Si les bataillons de l'Autriche n'ont point partagé son crime, ils refuseront de s'associer à des assassins, ils briseront leurs armes. S'ils combattent, ils sont complices: un châtiement mémorable doit épargner au monde les attentats nouveaux que lui réserve l'association impie des monarques de Russie & d'Autriche, formée par l'ambition, cimentée par le crime, & qui, dans le délire de leurs projets, menace de bouleverser l'Europe.

Le directoire exécutif arrête que la proclamation ci-dessus sera réimprimée et affichée dans toutes les communes de la république, aux lieux accoutumés.

Signé, BARRAS, président.

Extrait d'une lettre de l'administration centrale du département du Nord, au citoyen Lagarde, secrétaire-général du directoire exécutif.

« Nous sommes informés par l'administration municipale de la commune de Douai, qu'onze jeunes citoyens qui n'ont point encore atteint l'âge de la conscription, mais tous de la meilleure complexion, viennent de s'enrôler volontairement, & qu'ils ont renoncé aux offres avantageuses qui pouvoient leur être faites de la part de ceux que le sort alloit désigner pour compléter le contingent de la commune de Douai. « Non, s'écrieraient-ils tous, nous ne remplaçons personne; nous voulons augmenter le nombre des défenseurs de la république, & ce n'est par aucun motif d'intérêt personnel que nous lui dévouons nos bras »

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.
Présidence du citoyen HEURTAULT-LAMERVILLE.

Séance du 19 floréal.

Un citoyen offre au conseil l'hommage d'une nouvelle découverte qui peut, dit-il, contribuer à fixer la victoire sous nos drapeaux : par son moyen, un soldat peut tirer 50 coups de fusil en une minute. — Renvoyé au directoire.

Portiez (de l'Oise), par motion d'ordre, rappelle que le 20 floréal est le jour fixé pour le tirage relatif à la sortie d'un des membres du directoire ; il observe que la constitution voulant que le procès-verbal en fut transmis le même jour au corps législatif, il est nécessaire que le conseil tienne sa séance demain.

Sur l'observation de Destrem, le conseil arrête qu'il y aura séance, non-seulement demain, mais encore le 25 & le 30, pour terminer l'examen des procès-verbaux des assemblées électorales.

Marsilly fait adopter une résolution qui autorise la commune de Chaumont, département de la Haute-Marne, à acquérir la ci-devant église, dite Saint-Michel, pour la convertir en une halle propre aux foires & aux marchés.

Le directoire transmet, par un message, une lettre d'Agricole Moureau, nommé député par le département de Vaucluse, qui prie le conseil d'accepter sa démission. — Insertion au procès-verbal.

Sur la motion de Chollet, le conseil arrête que le bulletin de convalescence du plénipotentiaire Jean Debry lui sera lu tous les jours à l'ordre de deux heures.

Louvet (de la Somme) propose au conseil de valider les opérations de l'assemblée mère du département de la Loire, & de rejeter les choix faits par l'assemblée scissionnaire. Après quelques débats, le projet est adopté, & l'impression ordonnée.

Bailleul fait arrêter qu'à l'avenir, les rapporteurs des commissions chargées d'examiner les procès-verbaux d'assemblées où il y aura eu scission, demanderont la parole la veille, et que le président les annoncera pour le lendemain.

Pierret propose ensuite de valider les opérations de l'assemblée électorale des Basses-Pyrénées, & annuler celles de l'assemblée scissionnaire. — Impression.

Crochon obtient la parole sur les élections de la Moselle, déclarées valables dans la séance d'hier : le citoyen Thirion, qui n'est pas l'ex-conventionnel, a été élu député ; mais il est, dit Crochon, gendre d'un ci-devant intendant d'un ci-devant prince, qui a émigré avec lui. Il est vrai que, depuis la révolution, le citoyen Thirion a exercé des fonctions publiques ; mais toutes n'ont pas été à la nomination du peuple, puisqu'en 1793 il a été receveur du district. L'opinant croit donc que ce citoyen n'est pas dans le cas des exceptions contenues dans la loi du 3 brumaire, & que par conséquent il ne peut faire partie de la députation de la Moselle.

Un membre réclame l'ordre du jour. Il croit que la résolution doit être maintenue, & que lorsque le citoyen Thirion se présentera au corps législatif, s'il s'élève quelques réclamations contre lui, & que la loi du 5 brumaire lui soit reconnue applicable, alors sa suppression sera prononcée.

Garrau & Duplantier partagent cet avis : ils pensent qu'on

ne peut s'en rapporter, en pareil cas, à des allégations vagues & à des assertions contenues dans des procès-verbaux d'assemblées scissionnaires.

Lecoite-Puyraveaux vote pour que l'élection du citoyen Thirion soit déclarée nulle, motivé sur l'existence de la loi portant qu'aucun parent d'émigrés ne peut être nommé à aucune fonction publique.

On réclame le renvoi à une commission.

Delbrel. — Je demande qu'on maintienne les élections de la Moselle pour les autres députés nommés, & qu'on ajourne relativement à celle du citoyen Thirion.

Cette proposition est mise aux voix, & le conseil renvoie à la commission, & prononce l'ajournement pour l'élection de Thirion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DEBELAY-DAGIER.

Séance du 19 floréal.

Sur le rapport de plusieurs commissions, le conseil approuve diverses résolutions qui valident les élections du Lot, du Pas-de-Calais & de l'Arriège.

Barrot fait approuver une résolution du 6 germinal, qui autorise l'administration municipale de Sallies, département de la Haute-Garonne, à aliéner dix ares de terrain.

Le conseil reçoit un arrêté pris aujourd'hui par le conseil des cinq-cents, portant qu'il y aura séance les 20, 25 & 30 floréal, tant pour recevoir le procès-verbal du tirage au sort des membres du directoire, que pour statuer sur les opérations de toutes les assemblées électorales.

Le conseil prend un arrêté semblable.

Il rejette ensuite, après quelques débats, la résolution du 13 germinal, qui accorde l'isle Louvier à la commune de Paris.

Bourse du 19 floréal.

Amsterdam.....	61 $\frac{3}{4}$, 62 $\frac{1}{4}$.	Rente prov.....	7 f. 25 c.
Idem cour.....	57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Tiers consol.....	10 f. 88 c.
Hambourg.....	194 $\frac{1}{2}$ à 195, 192.	Bons $\frac{2}{100}$	1 f. 11 c.
Madrid.....	Bons $\frac{3}{100}$	1 f. 8 c.
Mad. effec.....	14 f. 66 c.	Bons $\frac{4}{100}$
Cadix.....	Bons des 6 der. mois de l'an 6,	81 f. 50 c.
Cad. effec.....	14 f. 66 c.	Action de 50 fr. de la caisse	des rentiers.....
Gènes.....	99, 97.	Or fin.....	106 f.
Livourne.....	107, 106.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Bâle.....	1 b., pair.	Portugaise.....	97 f. 63 c.
Lausanne.....	$\frac{1}{4}$ per.	Piastre.....	5 f. 43 c.
Milan.....	53.	Quadruple.....	92 f.
Geneve.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Marseille.....	pair 15 j.	Souverain.....	35 f. 13 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Espirit $\frac{1}{2}$, 380 à 390 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 300 f. — Rochelle 22 d.....	— Cognac 22 d. 330 fr.
Montpellier.....	pair 15 j.	— Huile d'olive, 1 fr 10 c. — Café Martinique, 3 fr. 45 à 50 c.	— Idem St-Domingue, 3 fr. 5 à 15 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 60 à 70 c. — Savon de Mars., 1 f. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.